COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 Novembre 2024

Tous les membres présents.
Secrétaire de séance : FALLOT Jonathan

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 08 Octobre
- Débat d'orientation PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Désignation délégués du SIEHL
- Protection sociale des agents
- Augmentation temps de travail de l'agent technique
- Restauration monuments aux morts
- Délibération de correction d'erreur d'imputation sur exercice antérieur
- Vente de bois
- Subvention DETR Les Maillots
- Courriers
- Questions diverses.

APPROBATION COMPTE-RENDU

Approbation du compte rendu de la séance du 08 Octobre 2024.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION PADD

A l'issue de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables par Ophélie Bornand (AUDAB) ET Virginie Couturier (CCVM), le débat est ouvert aux membres du Conseil Municipal des Combes.
Quelques questions et remarques ont été soulevées notamment en matière d'accueil de la population : prévoir des logements en adéquation avec l'accueil de la population (famille ou non, …). L'objectif est d'avoir une offre globale qui réponde aux besoins de la population.
Le débat s'est clôturé à 21h00.

DESIGNATION DELEGUES DU SIEHL

Dans le cadre de l'adhésion du SIAEP du Plateau des Combes au SIE de la Haute-Loue au 1er janvier 2025, il convient de désigner les délégués communaux qui la représenteront au comité syndical du SIEHL.

Nom Prénom Titulaire	Fonction	Nom Prénom Suppléant
MOUGIN Jean-Louis	Maire	Aurélien BAUGEY
VIPREY Jean-Charles	Conseiller	Michel CLERC

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à partir de janvier 2025, la collectivité à l'obligation de participer financièrement à la protection sociale de ses agents.
Le conseil décide à l'unanimité de participer comme suit :

- le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : le montant de participation est de 25€ par agent.

- le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès : le montant de participation est de 15€ par agent.

AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE

M.Le Maire explique que le contrat de l'agent technique passe de 5h à 6h92 par semaine. Il y a lieu de supprimer l'ancien poste et créer le nouveau comme suit :

- la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet à raison de 6h92 hebdomadaires.

- la suppression d'un emploi d'agent technique à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.
Le conseil accepte à l'unanimité.

RESTAURATION MONUMENTS AUX MORTS

La commission bâtiments s'est réunie pour faire un état des lieux des deux monuments aux morts. Au vu de l'état des monuments, le conseil décide d'effectuer une restauration sur chaque monument. Une demande de devis a été faite et les travaux s'élèvent à :

- Monument Remonot : 9 355 € HT
- Monument La Motte : 8 460 € HT

Une demande de subvention DETR à hauteur de 20% va être demandé ainsi qu'une demande à l'ONAC (Office national des combattants et des victimes de guerre).
Le conseil accepte à l'unanimité.

CORRECTION ERREUR IMPUTATION SUR EXERCICE ANTERIEUR

Monsieur le Maire informe que suite à une erreur d'imputation de 2023, il convient de prendre une délibération de correction d'erreur sur exercice antérieur comme suit :
- Une subvention de la CAF de 924 € a été imputée à l'art 1311 sur l'exercice 2023 alors qu'elle aurait dû être imputée au compte 7478.
- La circulaire sur les corrections d'erreur prévoit une correction en situation nette dans cette situation.
- Il convient d'autoriser la comptable à comptabiliser sur l'exercice 2024 l'opération suivante au bilan du budget principal:
Débit art 1311 Inventaire 90008221120431 = 924€
Crédit art 1068 =924€

VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle que suite à la vente de bois par soumission cachetée qui a eu lieu le 31 octobre et suite au règlement mis en place, il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser l'encaissement des ventes de chaque lot.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

SUBVENTION DETR LES MAILLOTS

Le conseil municipal décide de faire exécuter des travaux de restructuration et d'étanchéité de voirie route des Maillots, pour la sécurité des usagers.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 60 212.80 € H.T soit 72 255.36 € TTC.

Le conseil municipal

- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'un montant de 60 212.80 € H.T,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - DETR 18 063.84 €
  - Fonds libres 42 148.96 €
- Sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant décision attributive de subvention.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet.
Le conseil accepte à l'unanimité.

COURRIERS

M. Le Maire donne lecture du courrier de Mme Colette Balanche qui remercie la municipalité pour son geste à l'occasion de ses 90 ans.

M. Le Maire remercie l'ensemble du conseil pour les fleurs lors du décès de sa belle-mère.

URBANISME

Déclaration préalable

EDF ENR pour Mme FRECAUT, 4 Les Maillots	Panneaux photovoltaïques
Les amis de notre dame de remonot,	Murage d'une porte de garage avec ouverture de 2 fenêtres ouverture d'une porte de service construction d'une toiture entre le restaurant et le hangar

Permis de construire

TRIPONNEY Roger, la guillemette	Construction carport

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
17 DECEMBRE 2024 à 20H00

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Rappel pour les associations qui souhaitent obtenir une subvention, la date initiale de dépôt des dossiers est fixé au 1er décembre. La commune reporte ce délai au 5 décembre.

LES COMBES *Section N° : 012*

CEREMONIE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024

Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France »
Pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

11 h 15 au monument aux Morts de La Motte
Lecture des messages
Dépôt de gerbe
Minute de silence
Chant «La Marseillaise »
Remerciements aux porte- drapeaux
Mot de clôture de Monsieur le Maire

CHERS HABITANTS,

Le Comité des Fêtes des Combes vous invite à participer à son Assemblée générale qui aura lieu :

Le vendredi 10 janvier 2025
à 20h
Salle des Associations à Remonot

ORDRE DU JOUR :
Mot du Président
Bilan moral
Rapport financier
Prochaines manifestations
Questions diverses

Venez nombreux découvrir le Comité des Fêtes, rencontrer ses membres et proposer vos idées afin de faire perdurer les festivités au sein de notre village.

Merci d'avance pour votre présence.

Le Comité

MOBILITÉ

Transport à la demande (TAD)

Un service de transport à la demande est à la disposition des **habitants du Val de Morteau** auprès de « Taxi Julien ».

Il fonctionne les mardis et jeudis à l'intérieur du périmètre de la Communauté de Communes du Val de Morteau. La course revient à **2 €**.

Les réservations se font au plus tard **la veille avant 18h** au 07 82 39 64 04.

Mobigo covoiturage

Mobigo covoiturage est une **application** qui vous permet de covoiturer selon vos envies, pour vos trajets réguliers, occasionnels ou vers vos événements.

Rejoignez la communauté «Covoiturage Val de Morteau» et **publiez une annonce** afin d'augmenter vos chances de trouver vos partenaires de route.

Economique, écologique et social.

Planning de collecte 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU

Les Combes • Les Gras • Les Fins (sauf hameaux des Frenelots et de La Tanche)

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir

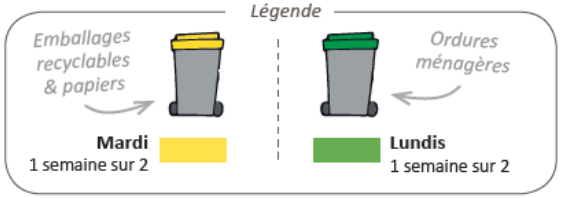

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M Férié	1 S	1 S	1 M	1 J Férié	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J Férié
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M		29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 L
30 J		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M
31 V		31 L		31 S		31 J	31 D		31 V		31 M

Merci de privilégier la dépose de vos pneus chez un professionnel de l'automobile
Depuis le 1er Janvier 2024, tout particulier peut déposer chez un professionnel de l'automobile qui dispose d'une surface de vente supérieur à 250m² (garage, magasin de vente de pneus...) jusqu'à **8 pneus** par an gratuitement et **sans obligation d'achat** !